

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 29/03/2022	L'an deux mil vingt deux Le 04 avril à 20 h 30
DATE D'AFFICHAGE 29/03/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 14 AVR. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Deloget, Grelier, Lefevre, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Quesnel a donné pouvoir à Mme. Donatin. Mme Legastelois a donné pouvoir à Mme Letourneur. M. Le Rétif a donné pouvoir à M. Bouchard. M. Gué a donné pouvoir à M. Joubin.
PRÉSENTS : 23	
VOTANTS : 27	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Joëlle Hérault.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il a été vérifié qu'il y a bien stricte concordance entre le compte de gestion établi et transmis par le Trésorier et le compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- D'indiquer que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- D'autoriser Madame la Maire à signer le compte de gestion 2021.

La Maire,


Nathalie DONATIN



PREFECTURE DU CALVADOS

14 AVR. 2022

COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 29/03/2022	L'an deux mil vingt deux Le 04 avril à 20 h 30
DATE D'AFFICHAGE 29/03/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 14 AVR. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Deloget, Grelier, Lefevre, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Quesnel a donné pouvoir à Mme. Donatin. Mme Legastelois a donné pouvoir à Mme Letourneur. M. Le Rétif a donné pouvoir à M. Bouchard. M. Gué a donné pouvoir à M. Joubin.
PRÉSENTS : 23	
VOTANTS : 26	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Joëlle Hérault.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, donne lecture des principaux postes de dépenses et de recettes réalisées en 2021, en fonctionnement et en investissement. Il présente par ailleurs ces résultats à l'aide de graphiques en les mettant en perspective avec ceux des années antérieures.

Madame LETOURNEUR, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance. Madame la Maire quitte la salle du conseil.

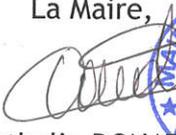
Le compte administratif 2021 présente un résultat en section d'investissement de l'exercice de 531 696,21 euros, avec reprise de l'excédent cumulé un résultat global de 1 016 989,59 euros.

La section de fonctionnement donne un résultat de l'exercice de 294 177,40 euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs, donne un résultat global de fonctionnement de 501 532,40 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte administratif 2021 ainsi présenté,
- D'autoriser Madame la Maire à signer le compte administratif 2021.

Madame la Maire revient et reprend la présidence de la séance. Elle remercie Madame LETOURNEUR.

La Maire,

Nathalie DONATIN

PREFECTURE DU CALVADOS
14 AVR. 2022
COURT

Département du CALVADOS
 Arrondissement de CAEN
 Canton CAEN 1
 Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 29/03/2022	L'an deux mil vingt deux Le 04 avril à 20 h 30
DATE D’AFFICHAGE 29/03/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 14 AVR. 2022	<u>Etaients présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Deloget, Grelier, Lefevre, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
<u>NOMBRE DE MEMBRES</u> EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Quesnel a donné pouvoir à Mme. Donatin. Mme Legastelois a donné pouvoir à Mme Letourneur. M. Le Rétif a donné pouvoir à M. Bouchard. M. Gué a donné pouvoir à M. Joubin.
PRÉSENTS : 23	
VOTANTS : 27	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Joëlle Hérault.

OBJET : VOTE DE L’AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, rappelle que les résultats de l’exercice 2021 ont été examinés. Ils sont conformes à ceux du Trésorier de la commune.

Vu la présentation du tableau ci-dessous,

PRÉFECTURE

14 AVR 2022

CC1

Publication le 14 AVR. 2022

Section d'INVESTISSEMENT	
dépenses réalisées	2 127 999,96 €
recettes réalisées	2 659 696,17 €
Résultat de l'exercice 2021	531 696,21 €
<i>excédent cumulé à reprendre</i>	<i>485 293,38 €</i> au BP 2021 (ART 001)
Excédent global	1 016 989,59 €
restes à réaliser dépenses	933 210,02 €
restes à réaliser recettes	0,00 €
besoin de financement (1068)	0,00 €
Section de FONCTIONNEMENT	
dépenses réalisées	2 733 509,85 €
recettes réalisées	3 027 687,25 €
Résultat de l'exercice 2021	294 177,40 €
<i>excédent reporté</i>	<i>207 355,00 €</i> au BP 2021 (art 002)
résultats cumulés	501 532,40 €
investissement	1 016 989,59 €
fonctionnement	501 532,40 €
résultat global	1 518 521,99 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 501 532,40 €, de la manière suivante :

- au 1068 : 300 000 € en recettes d'investissement.
- au 002 : 201 532,40 € en recettes de fonctionnement.

La Maire,

Nathalie DONATIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 29/03/2022
DATE D’AFFICHAGE 29/03/2022
ENVOI EN PRÉFECTURE 14 AVR. 2022
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 23
VOTANTS : 27

L’an deux mil vingt deux
Le 04 avril à 20 h 30

Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de
Madame Nathalie DONATIN, Maire.

Etaient présents : Mme Nathalie Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau,
Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff,
Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Deloget,
Grelier, Lefevre, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :

Mme Quesnel a donné pouvoir à Mme. Donatin.
Mme Legastelois a donné pouvoir à Mme Letourneur.
M. Le Rétif a donné pouvoir à M. Bouchard.
M. Gué a donné pouvoir à M. Joubin.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Héroult.

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, propose les taux suivants pour 2022 :

Taxes	Taux 2021	Propositions taux 2022
Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti	46,10 %	50,00 %
Taxe Foncière sur Non-Bâti	39,63 %	39,63 %

Considérant l’avis de la Commission finances du 17 mars 2022,

Considérant les échanges lors de la réunion du conseil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité ces taux pour l’année
2022, par 21 votes pour et 6 votes contre.

La Maire,


Nathalie Donatin 

PREFECTURE DU CALVADOS

14 AVR. 2022

COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 29/03/2022	L'an deux mil vingt deux Le 04 avril à 20 h 30
DATE D'AFFICHAGE 29/03/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 14 AVR. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Deloget, Grelier, Lefevre, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 22	Mme Quesnel a donné pouvoir à Mme. Donatin. Mme Legastelois a donné pouvoir à Mme Letourneur. Mme Grenèche a donné pouvoir à M. Le Bourgeois. M. Le Rétif a donné pouvoir à M. Bouchard. M. Gué a donné pouvoir à M. Joubin.
VOTANTS : 27	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Joëlle Héroult.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Deau présente les principaux postes de dépenses et de recettes du budget primitif 2022, en fonctionnement et en investissement.

Après le débat d'orientations budgétaires du 21 février 2022 et la réunion de la Commission finances du 17 mars 2022, il est proposé au conseil municipal le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement dépenses et recettes, pour un montant de :
3 378 702,40 euros
- En section d'investissement dépenses et recettes, pour un montant de :
1 884 005,59 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter le budget primitif 2022 de la commune par chapitre.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

PREFECTURE DU CALVADOS

14 AVR. 2022

COURTILLY

La Maire,


Nathalie DONATIN



Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 29/03/2022	L'an deux mil vingt deux Le 04 avril à 20 h 30
DATE D'AFFICHAGE 29/03/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 14 AVR. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Deloget, Grelier, Lefevre, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 22	Mme Quesnel a donné pouvoir à Mme. Donatin. Mme Legastelois a donné pouvoir à Mme Letourneur.
VOTANTS : 27	Mme Grenèche a donné pouvoir à M. Le Bourgeois. M. Le Rétif a donné pouvoir à M. Bouchard. M. Gué a donné pouvoir à M. Joubin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Joëlle Héroult.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

M. Deloget, conseiller délégué à la vie associative, fait une synthèse des demandes de subvention examinées en commission vie associative.

Avant de passer au vote de ces subventions (il s'agit d'adopter le tableau dans sa globalité), il indique que les conseillers municipaux membres du Bureau d'une association ne peuvent pas prendre part au vote.

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions aux associations pour 2022 selon le tableau suivant :

C.C.A.S.	34 000 €	YOGA	2 000 €
COOP FRANCOISE DOLTO	2 600 €	PLEIN AIR	3 000 €
COOP VICTOR HUGO	12 000 €	TENNIS CLUB	5 000 €
PREVENTION ROUTIERE	300 €	ARTS PLASTIQUES	2 000 €
PARENTS A VERSON	200 €	CLUB PHOTO	700 €
PETITE PIROUETTE	160 €	BALADINS DE L'ODON	1 500 €
MFR LA BAGOTIERE	100 €	EVI'DANSE JAZZ VERSON	1 500 €
MFR MALTOT	50 €	SCULPTEURS DE L'ODON	500 €
CFA ALENCON	50 €	VERSON VIDEO	870 €
SNSM	500 €	LAMIDO	1 200 €
ADMR	1 300 €	VERSON TELETHON	200 €
ALL'O	3 000 €	CLUB DE L'AMITIE	1 500 €
DONNEURS DE SANG	300 €	COMITE DE JUMELAGE	600 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €	DANSER A VERSON	500 €
BANQUE ALIMENTAIRE	600 €	POINTEURS VERSONNAIS	200 €
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	GYM VOLONTAIRE	500 €
FAMILLES RURALES	49 523 €	PRESENCE SENGHOR	500 €
AMICALE FOOTBALL	17 000 €	<u>SOLIDARITE INTERNATIONALE</u>	
AMICALE HANDBALL	3 500 €	EMI	1 900 €
ARCHERS DE L'ODON	500 €	ACASEA	300 €
CYCLOS DE L'ODON	300 €	GSCF (aide aux Ukrainiens)	1 000 €
GYM ENFANTS DE L'ODON	2 000 €	AAMABA	500 €

Les conseillers municipaux suivants ne prennent pas part au vote :

- Mme Letourneur pour l'association Danser à Verson,
- M. Gué pour le Club photo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des subventions 2022 ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

PREFECTURE DU CALVADOS

14 AVR. 2022

COURRIER

La Maire,


Nathalie DONATIN

